

Image not found or type unknown



Droit de visite pas explicite

Par **angelabis_old**, le **02/07/2007 à 18:23**

Bonjour,

J'ai un enfant et séparée de mon ex compagnon. Il a des droits de visite et hébergement. Sur la grosse de jugement s'est écrit :

- 1er 3eme 5eme week end de chaque mois
- 15 jours au mois de juillet
- la moitié des vacances scolaires excédant 5 jours, au père année paire et à la mère années impaires

J'aimerais savoir pour les vacances d'été juillet-aôut comment on fait.

Est ce que il a des droits pour le mois d'aout ?

Merci pour votre aide.